

Travail dominical : la promesse de compensation, un leurre ?

Article rédigé par *Hélène Bodenez*, le 10 novembre 2014

Le 7 novembre, Emmanuel Macron était l'invité de Jean-Claude Bourdin sur BFM TV. Interrogé sur le travail le dimanche, le ministre de l'Économie et de l'Industrie a confirmé, dans une posture volontariste, sa détermination de simplifier et d'assouplir la loi actuelle dont beaucoup admettent qu'elle est devenue illisible.

À noter l'annonce très nouvelle, dans une perspective de plus grande justice, de cette promesse : « On mettra dans la loi le principe de compensation. Aujourd'hui, il y a des tas de zones en France où l'on travaille déjà le dimanche. Déjà 30% de Français travaillent occasionnellement le dimanche, assène le ministre, et plein de Français n'ont pas de compensations. Qu'on n'aille pas se pendre aux rideaux en disant "C'est affreux, il propose de faire travailler le dimanche". On mettra la compensation dans la loi. »

Effet d'annonce ?

Cette compensation obligatoire inscrite dans le marbre de la loi, on aimerait la saluer bien sûr, mais l'on se demande à quel point cela sera réalisé, si ce n'est pas seulement un effet d'annonce pour amadouer les opposants. Si l'on se réfère à la Saison I de la bataille du dimanche, en 2009, l'on se souvient que lorsque le maire de Paris, Bertrand Delanoé, avait dit oui à l'ouverture des grands magasins sur le boulevard Haussmann, c'était déjà à l'unique condition que la zone soit déclarée, non pas Zone touristique (sans volontariat et sans compensation) mais PUCE (avec volontariat et compensations).

Or qu'était-il advenu ? Les tenants de l'ouverture avaient alors reculé et refusé l'appellation de PUCE ce qui allait avec le volontariat et la compensation. Ils mettaient ainsi au grand jour leurs desseins cachés, leur volonté que le dimanche soit un jour payé comme un autre, vécu comme un autre. Ces grands magasins sont d'ailleurs toujours fermés le dimanche pour cette raison-là, malgré le puissant lobbying aussi agité que souterrain des grandes enseignes continuant comme jamais.

L'OIT ne dira-t-elle rien ?

Grande prudence donc ! Une chose est sûre : la France a l'air d'oublier un peu vite qu'elle est signataire de la proposition de l'OIT qui protège le repos dominical des salariés. À moins qu'elle décide de ne plus honorer ses signatures de traités internationaux ?

À suivre... H.B.

Pour en savoir plus :

Notre dossier "[Oui au repos dominical](#)"